

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D170222-08

L'an deux mille dix-sept, le 22 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LOUETTE, Premier adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Elodie GRASSOT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Séverine GERVY, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Isabelle VATANT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

OBJET : Approbation de l'évolution du périmètre et de la modification du règlement de fonctionnement du service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Vu la délibération du 4 décembre 2014 par laquelle la Communauté d'Agglomération a créé le service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS),

Vu la délibération du 29 avril 2015 par laquelle la commune de Montmeyran a adhéré à ce service commun,

Vu l'avis favorable du comité de suivi du 26 octobre 2016,

En 2015, plus de 1700 équivalent Permis de Construire ont été instruits par le service commun.

Considérant qu' en 2016, l'activité du service instructeur devait dépasser les 2000 équivalent permis de Construire.

Considérant qu'au 1er janvier 2017, les communes de Miribel, Saint-Michel-sur-Savasse, Parnans, Geyssans, Saint- Christophe et le Laris, Montrigaud souhaitent également adhérer au service commun ainsi que quatre communes de la Communauté de Communes de la Raye (Barcelonne, Chateaudouble, Combovin et Montvendre), suite à la fusion avec la communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve l'évolution du périmètre du service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme avec l'intégration de 10 nouvelles communes : Barcelonne, Chateaudouble, Combovin, Geyssans, Miribel, Montrigaud, Montvendre, Parnans, Saint-Christophe et le Laris et Saint-Michel-sur-Savasse,
- ✓ approuve la modification de règlement de fonctionnement du service commun
- ✓ autorise le maire à signer tous actes afférents et subséquent notamment conventionnels

Vote

Conseillers présents 13

Conseillers représentés 2

Ayant voté pour 15

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 24 février 2017

Le Maire, Bernard BRUNET